

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET MESURES DE SÉCURITÉ



2026-2027



École
Des
Collines

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET MESURES DE SÉCURITÉ

Les règles de fonctionnement et les mesures de sécurité sont mises en place pour assurer :

- la réussite des élèves ;
- un climat positif et inclusif à l'école ;
- un milieu d'apprentissage et d'enseignement sécuritaire.



La collaboration des parents est
primordiale pour l'atteinte de nos
objectifs!



RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET MESURES DE SÉCURITÉ

CODE DE VIE DE L'ÉCOLE

Dès le début de l'année, les élèves s'engagent, avec le soutien de leurs parents, à respecter le code de vie de l'école qui est basé essentiellement sur les trois valeurs suivantes :

- 1- LE RESPECT (DE SOI, DES AUTRES ET DE SON ENVIRONNEMENT)
- 2- L'AUTONOMIE (ATTITUDE ET RESPONSABILITÉ)
- 3- LA SÉCURITÉ (DE SOI-MÊME ET DES AUTRES)

Les règlements sont enseignés aux élèves et affichés dans l'école. Les différentes interventions préventives et disciplinaires sont reliées à ces règlements.

Les élèves doivent utiliser les titres de "madame" ou de "monsieur" pour s'adresser aux adultes de l'école. Les élèves doivent vouvoyer le personnel de l'école.

Le code de vie respecte également notre plan de lutte contre la violence et l'intimidation à l'école. La violence et l'intimidation seront sanctionnées.

	Respect	Autonomie	Sécurité
Corridor et escalier	Je parle à voix basse; Je garde le silence pendant les heures de classe	Je place mes vêtements, mes bottes, mon sac à dos et ma boîte à lunch aux endroits désignés; Je change mes souliers pour aller à l'extérieur	Je me déplace en marchant; Dans l'escalier je descends à droite l'un derrière l'autre et une marche à la fois;
Toilettes et vestiaires	Je parle à voix basse; Je préserve l'intimité des autres; Je respecte les effets personnels des autres	Je tire la chasse d'eau; Je lave mes mains; Je garde l'endroit propre; Je me change rapidement; Je range mes vêtements à l'endroit désigné	Je suis calme;
Salle des dîneurs et service de garde	Je parle à voix normale; Lorsque je mange, j'ai de bonnes manières;	Je rapporte ce que je ne mange pas à la maison; Je garde l'endroit propre; Je range mes vêtements et ma boîte à lunch à l'endroit désigné; Je change mes souliers pour aller à l'extérieur	Je reste assis à ma place jusqu'à la fin du repas; Je demande la permission pour me déplacer;
Gymnase	Je joue selon les règles; J'ai un bon esprit sportif;	Je garde le matériel en bon état; Je demande la permission pour aller dans le dépôt ou sortir du gymnase	Je me déplace calmement en marchant
Cour d'école	Je joue selon les règles; J'ai un bon esprit sportif;	Je choisis des jeux sans violence; Je résous mes conflits de façon pacifique; Je range le matériel à l'endroit désigné; À la cloche, je prends mon rang	J'agis de façon sécuritaire
Classe	Je lève la main pour parler et j'attends mon tour; J'écoute la personne qui parle; Je respecte le matériel	J'ai une attitude positive; Je fais le travail demandé	Je suis calme; Je me déplace en marchant
EN TOUT TEMPS: JE COLLABORE AVEC TOUS LES ADULTES DE L'ÉCOLE JE PORTE MES SOULIERS BIEN ATTACHÉS			

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET MESURES DE SÉCURITÉ

PRÉSENCE À L'ÉCOLE

En cas d'absence ou de retard, vous devez aviser le plus rapidement possible l'école en utilisant la plateforme MozaïkPortail, via l'application Clic école ou en communiquant avec le secrétariat de l'école.

LES ABSENCES DOIVENT ÊTRE MOTIVÉES EN UTILISANT LA
PLATEFORME MOZAÏKPORTAIL :
[HTTPS://PORTAILPARENTS.CA/ACCUEIL/FR/](https://portailparents.ca/accueil/fr/)

Évitez les absences inutiles, les enfants font des apprentissages tous les jours.

De plus, toute absence dans le cadre d'une session d'examens doit être motivée par un billet médical (politique d'évaluation).

Horaire	Des collines
Accueil	8h19 à 8h24
Périodes 1-2	8h24 à 10h24
Récréation	10h24 à 10h39
Période 3	10h44 à 11h44
Dîner	11h44 à 13h07
Période 4	13h02 à 14h15
Récréation	14h15 à 14h30
Période 5	14h35 à 15h35

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET MESURES DE SÉCURITÉ

INTEMPÉRIES



Lors des trois premières journées d'intempérie où le transport scolaire est retardé ou annulé, les enfants peuvent rester à la maison ou se présenter au service de garde s'ils sont inscrits. Par la suite, s'il y a d'autres journées d'intempérie, l'horaire habituel doit être respecté. Toute absence lors de ces journées doivent être motivée sur Mozaïk Portail.

SURVEILLANCE ET RESPONSABILITÉS

1- Les enfants vivant près de l'école ou déposés par leur parent ne peuvent pas entrer dans la cour avant la cloche;

2- Le matin, il n'y a pas de surveillance avant la cloche;



3- Une surveillance est exercée dans les limites du terrain de l'école. L'école se dégage de toutes responsabilités lorsqu'un élève se trouve sans autorisation en dehors du terrain à moins que ce soit dans le cadre d'une activité scolaire supervisée;

4- Une autorisation écrite et signée est nécessaire chaque fois qu'un élève doit rentrer exceptionnellement à pied à la maison ou s'il doit quitter l'école avec une autre personne que ses parents;

5- Le stationnement à côté de l'école est réservé au personnel.

6- Les enfants ne peuvent revenir jouer dans la cour d'école si le service de garde est actif ou si des activités éducatives sont offertes.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET MESURES DE SÉCURITÉ



TRANSPORT SCOLAIRE

Le CSSRN fournit le transport scolaire selon votre domicile. Il faut donc signaler au service du transport scolaire si l'embarquement ou le débarquement de votre enfant doit s'effectuer à une autre adresse (819 762-8161 poste 2244) et ce, 24 heures avant le changement. Un laissez-passer sera émis pour autoriser le changement.

AUCUN LAISSEZ-PASSER NE SERA ÉMIS POUR SE RENDRE CHEZ UN AMI.

Les enfants doivent se conformer aux règlements concernant le transport scolaire et aux règles de sécurité :

- être à leur lieu d'embarquement à l'heure indiquée ;
- prendre la place désignée par le conducteur ;
- parler à voix basse ;
- ne pas boire ni manger pendant le transport ;
- être respectueux avec ses pairs et le conducteur ;
- être collaborateur avec le conducteur ;
- rester assis lorsque l'autobus est en mouvement.



RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET MESURES DE SÉCURITÉ

STATIONNEMENT



- Vous devez réduire votre vitesse lorsque vous circulez dans les stationnements des écoles;
- Lorsque les feux rouges intermittents d'un autobus clignotent ou que le panneau de signal arrêt est activé, vous êtes dans l'obligation d'immobiliser votre voiture, même dans le stationnement d'une école;
- Merci de respecter les sens uniques indiqués.

TENUE VESTIMENTAIRE

À l'école, nous demandons à tous d'adopter une tenue vestimentaire sans violence, sécuritaire et respectueuse de soi-même et des autres.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET MESURES DE SÉCURITÉ

TENUE VESTIMENTAIRE



CHANDAIL TROP COURT



SOUS-VÊTEMENT VISIBLE



CARACTÈRE VIOLENT



PANTALON TROP COURT



SANDALE DE PLAGE



RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET MESURES DE SÉCURITÉ

EFFETS PERSONNELS



- Il est nécessaire d'identifier tous les vêtements et le matériel scolaire.
- Il n'est pas possible d'amener des objets personnels qui ne sont pas en lien avec les activités éducatives régulières de la classe. À moins d'une permission de l'enseignante, les cartes de collection, jouets, articles de sport (...) ne sont permis
- À moins d'une autorisation de la direction, les jeux électroniques, téléphones cellulaires, appareils photos et montres intelligentes sont interdits à l'école.

SANCTIONS CONCERNANT LES APPAREILS MOBILES / INTELLIGENTS À L'ÉCOLE:

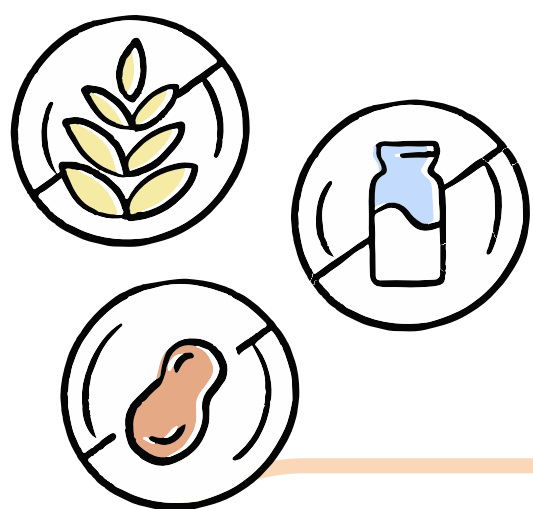
- Première offense : avertissement verbal ;
- Deuxième offense : retrait de l'appareil jusqu'à la fin de la journée;
- Troisième offense : retrait de l'appareil jusqu'à ce que le parent vienne le récupérer.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET MESURES DE SÉCURITÉ

NOURRITURE



- La nourriture qui n'est pas consommée sur l'heure du midi ou à la collation sera retournée à la maison;
- Les contenants utilisés (boite à lunch, collation, réchaud) doivent être identifiés du nom complet de votre enfant. Les ustensiles ne sont pas fournis par l'école;
- À la collation, nous encourageons les fruits, les légumes, les produits laitiers et les produits céréaliers nutritifs. Les aliments de type friandise ou dessert (barre chocolatée, biscuits sucrés...) seront refusés.
- Les bonbons, les croustilles, le chocolat, la gomme ne sont pas acceptés, sauf lors d'activités spéciales déterminées par l'équipe-école.
- Les arachides, les noix, le poisson et les fruits de mer ne sont pas acceptés à l'école.



ALLERGIES

IL EST IMPORTANT D'AVISER LE PERSONNEL DE L'ÉCOLE EN DÉBUT D'ANNÉE SI VOTRE ENFANT A DES ALLERGIES.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET MESURES DE SÉCURITÉ



MÉDICAMENTS

Vous devez nous aviser si un médicament doit être pris à l'école.

VOUS NE POUVEZ PAS ENVOYER UN
MÉDICAMENT DANS LA BOÎTE À LUNCH OU LE
SAC D'ÉCOLE SI VOUS N'AVEZ PAS
COMMUNIQUÉ AVEC L'ÉCOLE AU PRÉALABLE.



Il doit y avoir une prescription d'un pharmacien au nom de votre enfant sur le médicament, même pour les médicaments en vente libre. Un formulaire nous donnant l'autorisation d'administrer le médicament doit être signé. Il est possible que l'infirmière de l'école communique avec vous si un médicament doit être pris durant la journée.

POUX



Si nous détectons la présence de poux sur la tête de votre enfant, nous vous contacterons aussitôt afin que vous puissiez effectuer un traitement le plus rapidement possible. L'enfant peut réintégrer l'école dès que le traitement est appliqué. N.B. S'il a les cheveux longs ils devront être attachés.

Si la présence de poux est détectée sur plusieurs enfants, une lettre vous sera envoyée pour qu'une vérification des cheveux de votre enfant soit faite et pour expliquer les mesures préventives qui peuvent être prises.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET MESURES DE SÉCURITÉ



TRAITEMENT DES PLAINTES

Signaler un événement ou faire une plainte peut être stressant ou intimidant. Des moyens sont mis en place afin de faciliter la dénonciation. Tous les membres du personnel sont sensibilisés au respect de la confidentialité des informations.

Un élève peut :

- INFORMER UN ENSEIGNANT OU INTERVENANT EN QUI IL A CONFIANCE ;
- DEMANDER UN RENDEZ-VOUS AVEC L'ÉDUCATRICE SPÉCIALISÉE ;
- LAISSER UN MESSAGE À LA DIRECTION AUPRÈS DE LA SECRÉTAIRE.

Un parent peut :

- FAIRE UN APPEL TÉLÉPHONIQUE AU TITULAIRE OU À L'ÉDUCATRICE DE L'ÉCOLE ;
- FAIRE UN APPEL TÉLÉPHONIQUE À LA DIRECTION D'ÉCOLE AFIN DE SIGNALER UN ÉVÉNEMENT OU UNE SITUATION ;
- PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC L'ENSEIGNANTE, L'ÉDUCATRICE OU LA DIRECTION DE L'ÉCOLE EN COMPOSANT LE 819-762-8161 #1008.

Si un parent est insatisfait du traitement de sa plainte par l'équipe-école ou la direction, il peut s'adresser au protecteur de l'élève en suivant la démarche inscrite sur la page Internet du CSSRN.